

## RÉGLEMENTATION NON HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

# ÉQUIPEMENTS D'AIRES DE JEUX

### DOMAINE COUVERT

Les équipements d'aires collectives de jeux s'entendent des matériels et ensembles de matériels destinés à être utilisés par des enfants à des fins de jeu, quel que soit le lieu de leur implantation.

Ne sont toutefois pas soumis à la réglementation sur les aires de jeux les équipements forains, les équipements aquatiques et les équipements destinés, par leurs caractéristiques, à un usage exclusivement familial.

### RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

■ [Décret n° 94-699 du 10 août 1994](#) fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux : exigences de sécurité pour les matériels et obligations pour les fabricants, importateurs, détenteurs en vue de la vente, metteurs en vente, vendeurs, distributeurs à titre gratuit et loueurs.

### NORMES DONNANT PRÉSUMPTION DE CONFORMITÉ

■ [Avis du 6 mars 2009 relatif à l'application du décret n° 94-699](#) fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux

*(Liste des références de normes pouvant être utilisées en application du 1° de l'art. 5 du décret n° 94-699 - Annulation et remplacement de l'avis paru au Journal officiel du 15 décembre 1998)*

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

■ **Texte fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux** (en matière d'exploitation ou de gestion) : [Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996](#)

■ Vous trouverez d'autres informations sur le site de la DGCCRF aux liens suivants :

- <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite/Produits-industriels-et-services/La-securite-des-aires-collectives-de-jeux>
- <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Aires-collectives-jeux>
- <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Amenagement-d-une-aire-collective-de-jeux>
- <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/securite-des-aires-collectives-jeux-et-prestations-fournies-par-organismes-contrôle>

## **CONTACTS**

### ➤ **ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION**

- Ministère de l'économie et des finances :
  - DGCCRF – Bureau Logement, Immobilier, BTP 5C – [bureau-5c@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:bureau-5c@dgccrf.finances.gouv.fr)
  - Direction Générale des Entreprises (DGE) – Bureau de la Réglementation des produits (en charge de l'agrément des organismes d'évaluation de la conformité des produits) [reglementation-produits.dge@finances.gouv.fr](mailto:reglementation-produits.dge@finances.gouv.fr)

### ➤ **ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ**

- Ministère de l'économie et des finances :
  - DGCCRF – Bureau Logement, Immobilier, BTP 5C – [bureau-5c@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:bureau-5c@dgccrf.finances.gouv.fr)
- Ministère de l'action et des comptes publics
  - DGDDI (Douane) – Bureau D2 – [dg-d2@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-d2@douane.finances.gouv.fr)

### ➤ **ORGANISMES AGRÉÉS POUR LA RÉALISATION DES EXAMENS DE TYPE**

- Liste publiée par [avis](#) au JORF du 31 mars 2015
- Coordination nationale : EUROLAB France  
1 rue Gaston Boissier  
75724 PARIS Cedex 15  
<http://www.eurolab-france.asso.fr/>

### ➤ **FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE**

- Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs (FIFAS)  
Section Association des professionnels des équipements d'aires de jeu (APEAJ)  
3, rue Jules Guesde  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
<http://www.fifas.com/>